



### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 AVRIL 2017

#### Compte-rendu moral et d'activités

La Fédération départementale des chasseurs des Alpes de Haute-Provence, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est investie de missions de service public. Pour la saison 2015-2016, elle comptait 9.143 adhérents chasseurs. Ils sont 8.978 au 31 mars 2017 (chiffre non définitif, les Fédérations ayant effectué des validations pour le "04" n'ayant pas toutes effectué le transfert), ainsi que 334 adhérents territoriaux.

#### LE PRESIDENT FEDERAL ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis la dernière assemblée générale, le conseil d'administration s'est réuni cinq fois. Les administrateurs ont également participé aux réunions pré-congrès.

Plusieurs administrateurs participent aux réunions de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, de ses formations spécialisées "agriculture", "forêt" et "nuisibles" et certains ont été sollicités pour représenter la Fédération à diverses occasions.

De juillet 2015 à juin 2016, le président ISOARD a défendu l'intérêt de la chasse et des chasseurs au cours de 83 réunions et commissions départementales et extra-départementales.

#### LE PERSONNEL FEDERAL

Mme Rosine SACCHETTI, recrutée en avril 2016 en qualité de comptable, a été confirmée dans ses fonctions et fait partie du personnel permanent depuis octobre 2016. Le service administratif comprend trois salariés à temps plein. De surcroît, les opérations de validation du permis de chasser étant concentrées de juillet à septembre, il a été fait appel à du personnel temporaire pour répondre à cette période de pointe.

Quant au service technique, il compte trois salariés pour 2,9 équivalents temps plein.

L'effectif fédéral est également composé d'un personnel de service pour 0,3 équivalent temps plein.

#### LES FORMATIONS

La formation des chasseurs est une mission essentielle pour la Fédération. A ce titre, elle a dispensé gratuitement les formations suivantes :

- **Formation des candidats à l'examen du permis de chasser.** Dispensée par le personnel fédéral et des administrateurs, c'est l'une des missions de service public dévolue à la Fédération. En 2016, 147 candidats ont suivi la formation théorique, 208 la pratique et 148 ont été reçus à l'examen du permis de chasser pour un taux de réussite de 72 %.

- **Formation en vue de solliciter une autorisation de chasser accompagné** - L'autorisation de chasser accompagné permet de chasser gratuitement durant un an, à partir de 15 ans, avec une arme pour deux. En 2016, deux sessions ont permis de former 28 candidats.
- **Formation pour la chasse à l'arc** – En 2016, une séance de formation a été dispensée à 24 chasseurs, en étroite collaboration avec l'Amicale des chasseurs à l'arc du département.
- **“Hygiène de la venaison”** - Quand le gibier est destiné à un repas de chasse ou associatif et en cas de vente directe sur le marché local, à des négociants ou ateliers de traitement de gibier, un "examen initial" du gibier doit avoir été pratiqué par une personne habilitée. En 2016, 44 participants ont suivi la formation assurée par la Fédération, portant à 434 le nombre de chasseurs formés dans le département à l'examen initial du gibier sauvage.
- **“Sécurité en battue”** - Cette formation, dont l'objectif est l'organisation d'une chasse collective dans des conditions optimales de sécurité, a été suivie par 44 personnes en 2016. 429 chefs de battue ont été formés à la sécurité depuis la mise en place de cette formation.
- **Piégeurs agréés** - Assuré par la Fédération avec le concours de l'Association départementale des piégeurs agréés, un stage a permis de former 17 nouveaux piégeurs en 2016.
- **Gardes-chasse particuliers** - En collaboration avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, la Fédération a organisé une formation en 2016, suivie par 12 chasseurs. A l'issue du stage, des documents pour effectuer les démarches nécessaires à leur nomination leur ont été remis.

## LA COMMUNICATION

En août 2016, la Fédération a participé à la fête de la chasse organisée par la société de chasse "l'Alpine" de Digne-les-bains sur le site du lac de Gaubert à Digne-les-bains.

Un technicien cynégétique est intervenu, le 4 janvier 2017, pour sensibiliser des élèves du lycée de Carmejane à la gestion des milieux naturels sur la zone humides des Laurons à Manosque, lors d'une sortie organisée en partenariat entre la ville de Manosque, l'Office manosquin de l'environnement et le lycée de Carmejane.

Le catalogue des formations proposées par la Fédération a été renouvelé pour l'année 2017 et diffusé par courrier aux adhérents territoriaux. On peut aussi le télécharger sur le site internet "[www.fdc04.com](http://www.fdc04.com)".

Régulièrement actualisé, le site web fédéral offre la possibilité de suivre l'actualité cynégétique et de télécharger des documents. Des liens permettent d'accéder directement au site d'enregistrement des prélèvements du CPU/CPB, des différents partenaires de la Fédération, de commander sa validation par internet. De plus en plus consulté, il a fait l'objet de 65.802 connexions au cours de la saison cynégétique 2015-16 avec un pic en août et septembre.

Les adhérents territoriaux de la Fédération reçoivent régulièrement des informations par courrier postal et, pour ceux qui en disposent, par messagerie électronique.

La revue trimestrielle "La chasse dans les Alpes de Haute Provence" est un outil de communication édité en 4.900 exemplaires.

### LE GUICHET UNIQUE

Le niveau des validations annuelles subit une lente érosion tous les ans, tout comme celui du timbre "grand gibier" annuel. Pour la saison 2016-2017, 8.519 validations annuelles (dont 6.983 incluant le grand gibier) ont été enregistrées au 31 mars 2017, ainsi que 459 validations temporaires.

### GESTION DES ESPECES

**CPU** - Pour la saison 2015-2016, 3.474 CPU ont été retournés par les chasseurs à la Fédération sur les 7.669 délivrés soit un taux de retours de 45,3 %. Le tableau de chasse départemental est paru dans la revue fédérale de septembre 2016.

**Suivi des populations de gibier** - Dans les vallées du Verdon-trois Asses, Blanche-Haute Bléone, haut Sasse-Durance, haut Vançon-bas Sasse-Durance, Duyes-Bléone, Asse, Colostre-Verdon, Largue-Durance, bas Vançon-bas Lauzon-Durance, Jabron, Lauzon-Largue-Coulon, les populations de gibier ont été suivies par la méthode des indices kilométriques d'abondance nocturnes, qui permet de contribuer à la connaissance de la dynamique des populations et ainsi de calculer le prélèvement cynégétique admissible.

Concernant les mouflons, l'estimation des variations d'effectifs se poursuit au printemps dans le massif des Dourbes ainsi qu'un suivi hivernal dans les Monges.

Quant aux galliformes de montagne, un comptage de bartavelles au chant à Uvernet-Fours avait permis de recenser un nombre d'oiseaux adultes satisfaisant au printemps 2016. L'été 2016 a donné lieu à un recensement des poules et de leurs poussins :

- pour les tétras-lyres à Auzet, Allos et Prads-Haute-Bléone où la reproduction est jugée moyenne,
- pour les bartavelles à Uvernet-Fours où aucun oiseau n'a été recensé, vraisemblablement en raison de la forte pression pastorale qui aurait poussé les oiseaux à se déplacer vers un site plus favorable. Ces résultats sont difficilement interprétables et ne permettent pas d'extrapoler la réussite de la reproduction à l'échelle du département.

Concernant les bécasses, en 2016-2017, les conditions climatiques étaient plutôt défavorables au baguage hormis deux soirs très propices. Ainsi, 40 bécasses ont été observées dont 20 baguées lors de 7 sorties. Au cours de la saison précédente, 3 avaient été baguées.

### Plans de chasse 2016-2017 - Prélèvements

Espèce		Saison de chasse	
		2015-2016	2016-2017
Petit gibier de montagne	Bartavelle	18 prélevés/26 attribués	16 prélevés/26 attribués
	Tétras-lyre	30/44	24/39
Grand gibier	Cerf	440/600	501/647
	Chamois	1.506/1.917	1.541/1.965
	Chevreuil	3.314/4.347	1.272/4.433
	Mouflon	189/360	160/306

**Sangliers** - L'étude des carnets de battue a permis de recenser, au 31 mars 2016, un prélèvement de 10.076 sangliers contre 10.521 pour la saison 2015-2016.

**Réseaux ONCFS et Fédération nationale des chasseurs** - La Fédération continue sa participation aux réseaux "oiseaux de passage", "anatidés", "cervidés-sangliers", "bécasse", SAGIR.

#### **INDEMNISATION DES DEGATS DE GRAND GIBIER**

**Campagne 2015-2016** : 496 déclarations ont été déposées à la Fédération dont 397 payées aux agriculteurs pour un montant de 477.938 €. Répartis sur 129 communes, les dégâts se concentrent essentiellement sur les pays cynégétiques N° 4, N° 6 et N° 11 (cf. annexes).

Type de culture	Dossiers déclarés	Dossiers payés	Montant payés
Culture spécialisée (bio, semence...)	127	95	146.228,80 €
Grande culture (céréales, protéagineux, maïs)	217	186	227.284,68 €
Prairie	149	114	99.999,32 €
Vigne	3	2	2.022,92 €
<b>Total</b>	<b>496</b>	<b>397</b>	<b>477.938,09 €</b>

Il convient d'ajouter au montant réglé 47.064 € de frais d'estimation, soit un total de 525.002 €, et 78.774 € environ correspondant à une évaluation des dossiers restant à payer.

**Campagne 2016-2017** : depuis juillet 2016, 362 déclarations ont déjà été déposées.

#### **SURVEILLANCE SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE**

**Réseau SAGIR** - De juillet 2015 à juin 2016, la Fédération a fait analyser, dans le cadre du réseau SAGIR, six animaux retrouvés morts ou tués à la chasse et présentant un aspect douteux : un chamois, deux sangliers et trois lièvres.

Les résultats concernant deux lièvres et un poumon de sanglier nous sont parvenus. L'un des lièvres, fortement parasité, souffrait d'une pneumonie qui a causé sa mort. Le sanglier avait une infection virale et présentait une suspicion de gale ou de teigne mais sans certitude faute d'avoir pu autopsier l'animal entier.

**Sérothèque faune sauvage** - Au cours de la saison 2016-2017, la sérothèque départementale s'est enrichie avec les prélèvements sanguins de 45 animaux, portant le nombre de sérums dont dispose la Fédération à 480. La traçabilité de chaque prélèvement permettra une analyse en cas de mise en cause de la faune sauvage dans le domaine sanitaire.

#### **PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS SPECIALISEES**

Le département des Alpes de Haute-Provence compte de nombreuses associations cynégétiques spécialisées qui, grâce à leur dynamisme et au bénévolat de leurs membres, contribuent à la gestion de la chasse et des espèces.

L'Association départementale des piégeurs agréés (APAAHP) s'investit particulièrement, en collaboration avec la Fédération, dans la formation des piégeurs agréés et dans la



réalisation du dossier relatif aux espèces nuisibles présenté au Conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage.

L'Amicale des chasseurs à l'arc participe activement à la formation relative à ce mode de chasse.

### **AUTRES PARTENAIRES**

La Fédération s'efforce d'élargir ses partenariats au-delà des acteurs cynégétiques avec des structures comme la Chambre d'Agriculture, la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) et d'autres organismes agricoles, les administrations, les collectivités, etc.

Elle s'implique également auprès des futurs gestionnaires de la nature qu'elle accueille pour des contrats d'apprentissage ou des stages professionnels.

### **AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE**

Conseils en matière d'aménagements cynégétiques, piégeage, sécurité à la chasse, prévention des dégâts de gibier, réunions d'information font également partie des actions menées par la Fédération.

### **GESTION ADMINISTRATIVE**

La réalisation de dossiers, comptes-rendus, courriers, la comptabilité, l'accueil, la tenue du standard téléphonique, le traitement des dossiers d'indemnisation des dégâts de grand gibier, la gestion administrative pour la formation à l'examen du permis de chasser et autres formations, la préparation de réunions font, entre autres, partie des tâches dévolues au personnel fédéral dont la charge d'activité est conséquente.

### **ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA CHASSE EN FRANCE**

Cette étude, menée par la Fédération nationale des chasseurs, démontre que la chasse française joue un rôle majeur pour l'équilibre et le développement des territoires ruraux. L'an dernier, nous vous avons communiqué des données concernant la région PACA.

Les résultats par département sont désormais connus. Les chasseurs bas-alpins représentent 0,75 % des chasseurs français et 44 % d'entre eux ont moins de 55 ans. Dans la région PACA, ils sont ceux dont le taux de participation à l'économie territoriale est le plus important : 3,63 %. La dépense moyenne par chasseur/an y représente 2.265 € dont 43 % liés à la pratique de la chasse (achat de revues cynégétiques, chaînes TV, livres, assurances, entretien/accessoires pour armes, validation du permis de chasser, entretien des auxiliaires de chasse), 12 % liés à l'exercice de la chasse (achat d'auxiliaires de chasse, naturalisation de trophées, achat d'armes, achat d'équipement) et 45 % liés au territoire de chasse (aménagement, entretien, restauration du territoire, cotisation à une société de chasse et/ou location d'un territoire, transports, déplacements).

